

SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft =
SSO : Société suisse des officiers = SSU :
Societa svizzera degli ufficiali

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **149 (2004)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

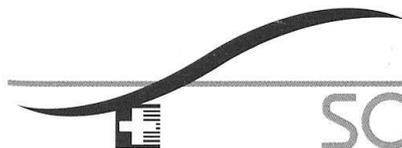
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Lutter ensemble contre la réduction des effectifs de la SSO

La Société suisse des officiers et ses sections ont récemment élaboré un nouveau concept pour le recrutement de membres parmi les jeunes officiers; dans le même temps, il est aussi important de trouver des solutions appropriées pour éviter des démissions.

Situation actuelle

La plupart des sociétés d'officiers se trouvent devant au même problème: le nombre des membres diminue continuellement. Ce fait n'étonne d'ailleurs pas, car chaque réduction des effectifs de l'armée implique automatiquement une telle conséquence. Cette évolution a commencé avec l'introduction de l'Armée 95. Les comités de la SSO et des sections ne veulent pas rester inactifs. Ils se rendent parfaitement compte que le nombre de membres a une influence très directe sur le poids politique et la crédibilité des sections et la Société suisse des officiers en général. L'analyse des causes d'une telle situation permet de constater les facteurs suivants:

1. La libération anticipée des obligations militaires, partant la considérable réduction du nombre des effectifs de l'armée. A présent, un premier-lieutenant quitte déjà son uniforme à l'âge de trente ans tandis que, par le passé, il le portait pendant au moins trente ans.

2. Les changements politico-sociaux. Les traditions persistent toujours moins d'importance.

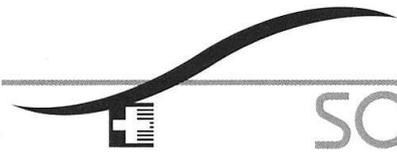
3. Les activités de loisirs sont innombrables, la mobilité n'est pas seulement pratiquée pour de raisons de travail, mais aussi pour les loisirs. On se rencontre moins dans un restaurant habituel, et plus dans un «chatroom». Les rapports entre les citoyens et l'Etat changent aussi. C'est un changement constaté par toutes les associations civiques. Les sociétés d'officiers appartiennent aussi à cette catégorie, ce qui est confirmé par certaines dates: 1833 a eu lieu la fondation de la Société suisse des officiers. En 1848, elle a apporté sa contribution à la réalisation de l'Etat fédératif. La Société des officiers de Winterthour célébrera son 200^e anniversaire en 2006.

4. Dans le passé, les officiers avaient un rôle très important au sein de la société. Ils étaient appréciés et fiers de la responsabilité qu'ils portaient. Et aujourd'hui? Les hiérarchies toujours plus linéaires dans le monde de l'économie se répercutent aussi à l'armée, indépendamment des structures liées aux grades. Quelle est la valeur attribuée à un officier dans la société du XXI^e siècle? Il doit tout simplement remplir sa mission, suivre les critères

modernes de conduite et, pour le reste, s'intégrer dans la grande masse. Les jeunes officiers sont absolument prêts à s'engager au maximum, mais ils veulent aussi connaître la valeur de leur engagement et de leurs sacrifices, ils veulent en connaître le sens. L'armée doit répondre à ces questions, mais les sociétés des officiers doivent en faire de même.

Le service militaire est obligatoire, l'adhésion à une société d'officiers ne l'est pas. Malgré toutes ces difficultés, personne ne veut dissoudre les sociétés d'officiers. Les comités se rendent compte de ces changements et sont prêts à relever le défi. Ils se rendent surtout compte de la nécessité de structures différentes qui permettraient aux sections de réunir plusieurs générations.

D'un côté, il y a les officiers âgés de cinquante ans et plus, qui aiment rencontrer leurs camarades et qui, lors des différentes votations populaires, s'engagent toujours énergiquement en faveur de l'armée. D'un autre côté, il y a les officiers dans la trentaine ou la quarantaine, qui se trouvent dans une situation plus difficile. Ils sont normalement soumis à



SOG
SCHWEIZERISCHE OFFIZIERGESELLSCHAFT

SSO
SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS

SSU
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

une forte pression professionnelle. En outre, ils ont été « progressés »¹ à plusieurs reprises et appartiennent, depuis le 1^{er} janvier 2004, à la réserve du personnel. Il ne faut pas sous-estimer des sentiments de frustration, qui pourraient amener à des démissions. Pour les sections, il s'agit surtout d'offrir une vaste gamme d'activités, de manière à susciter l'intérêt des membres de différentes classes d'âge.

Tous les officiers doivent pouvoir se rendre compte de l'importance du rôle qu'ils jouent dans la société. Ils ont un considérable bagage d'expériences à mettre à la disposition des générations plus jeunes. En observant le nouveau modèle d'instruction pour les jeunes officiers, on constate certaines lacunes. Les lieutenants reçoivent leurs brevets à l'âge de vingt-et-un ans, après quarante semaines de service pratique.

Une période d'instruction si courte renforce le rôle des sociétés d'officiers, qui ont la possibilité de combler ces lacunes et d'exercer une fonction complémentaire dans le domaine de la formation militaire.

Recrutement en deux phases

Jusqu'à présent, les sociétés des officiers recrutaient leurs

membres dans les écoles d'officiers, peu avant la remise des brevets. Dans la plupart des cas, la SSO se chargeait de coordonner les activités et les sections étaient responsables de la présentation dans les écoles. Selon le nouveau modèle, l'instruction des officiers est répartie en trois cours annuels. Dans un premier cours, les aspirants de toutes les armes reçoivent leur instruction à Berne. Grâce à la collaboration avec le Stage central de formation pour officiers, il nous a été possible, le 23 janvier 2004, de réaliser un projet-pilote à Berne.

Deux membres du comité de la SSO (de langue allemande et de langue française) ainsi que deux représentants des sociétés cantonales de Bâle et de Fribourg ont présenté à une centaine d'aspirants les activités de leurs sections et des sociétés d'officiers en général. De telles présentations sont aussi prévues en italien pour les aspirants tessinois. Au cours de l'apéritif qui a suivi la présentation, presque le 50% des aspirants ont rempli le talon d'inscription à des sociétés d'officiers. Ce nouveau concept de recrutement en deux phases prévoit une deuxième présentation plus approfondie, juste avant la remise du brevet. Cela est important surtout en considération du fait qu'à l'avenir, les candidats commenceront le stage central de forma-

tion pour officiers déjà après vingt semaines de service militaire et que le statut d'un officier leur est pratiquement inconnu.

Des idées nouvelles

La conférence des présidents de la SSO du 31 janvier 2004 a mis en évidence que les sociétés cantonales et régionales disposent d'un fort potentiel en idées nouvelles par rapport au recrutement de membres. Ils adoptent des méthodes différentes, mais toutes peuvent porter des fruits. Le présent concept prévoit que la SSO se charge de la coordination du recrutement dans les stages centraux de formation et, dans une deuxième phase, assure l'accès aux formations d'application. Pour cet engagement, il faut du personnel, notamment de jeunes officiers qualifiés, motivés et capables d'enthousiasmer leurs jeunes camarades.

Il va de soi qu'ils devraient choisir des méthodes de communication modernes. Les présidents des sections cantonales et régionales sont priés de recruter dans leurs rangs ces jeunes officiers aptes et disponibles et d'en faire parvenir les coordonnées au secrétariat général de la SSO.

¹ Dans l'Armée 95, les planificateurs avaient mal estimé les besoins en officiers. Il y donc fallu « prolonger » la carrière militaire d'un certain nombre qui avaient déjà accompli le nombre de jours de service réglementaires.